

En cette nouvelle d'année 2022, **l'association Art'Dinan** se développe sur l'ensemble du territoire de Dinan-agglomération, du Cap Fréhel à Plumaugat, de Mégrit à Pleudihen<sup>1</sup>.

**Après plus de 15 ans d'activité** centrée sur Dinan et sa région proche, ce changement s'impose car il apparaît nécessaire à une meilleure connaissance du riche milieu artistique de la région.

Tout en restant fidèle aux principes essentiels de l'association, c'est pourtant l'affirmation d'une indispensable évolution pour la visibilité des artistes, ainsi que la volonté d'un ancrage territorial plus global qui motivent cette évolution.

Et, surtout, une information exhaustive sera plus efficace que « chacun dans son soin ».

Le but n'est pas de mettre en avant galeries et ateliers de Dinan mais, bien plutôt, d'informer nos visiteurs de la richesse du territoire en l'incitant à le parcourir.

Cette information s'articulera sur deux volets :

- **Art'Dinan "Canal historique"**, essentiellement piétonnier, sur Dinan *intra-muros* ;
- **Art'Dinan ++**, sur un territoire artistique à découvrir et à explorer.

Nous serons en cela soutenus par l'Office de Tourisme Dinan-Cap Fréhel qui accompagnera notre communication au travers de ses agences sur le territoire (Plévenon, Fréhel, St Cast, St Jacut, Matignon, Plancoët).

Le guide que nous éditons régulièrement depuis des années (il comporte actuellement plus d'une quarantaine de références) sera bien sûr étendu aux nouvelles limites, de même que le site Internet : <https://art-dinan.com>.

Ce site et les « réseaux sociaux » diffuseront également les informations relatives non seulement aux actions entreprises sous l'égide d'*Art'Dinan* mais les événements des uns et des autres, même si ceux-ci ne sont pas organisés par *Art-Dinan*. Cette communication est ouverte à tous, et sera l'affaire de tous.

Unis, nous serons plus forts, plus audibles et plus visibles.

**Concrètement, l'association est ouverte à tous.** Les seuls critères demandés sont :

- **Être professionnel** (*Maison des Artistes, Chambres des métiers...*) : artistes, galeries, artisans créateurs, autres associations et/ou regroupement locaux.
- **Avoir un atelier sur le territoire ouvert au public** à l'année (*éventuellement sur rendez-vous*).
- **Les demandes d'adhésion** sont soumises au vote des membres de l'association.

→ Selon nos statuts, ne peuvent adhérer les exposants saisonniers, les artisans qui n'ont pas une claire démarche de création, ni les « boutiques ».

→ Associations et « lieux associatifs », quant à eux, doivent avoir une politique résolument locale et ne proposer que des œuvres exécutés par des professionnels.

Bien entendu, il n'y aucun critère esthétique, mais il est demandé aux membres de l'association le respect des productions des uns et des autres.

→ Le dénigrement, une conduite incorrecte ou malhonnête vis-à-vis d'autres membres ou de l'association entraîne le refus de la candidature, voire l'exclusion.

---

<sup>1</sup> Voir, en pièce jointe, la carte issue du site de *Dinan-Agglomération* :

→ <https://www.dinan-agglomeration.fr/Dinan-Agglomeration/Territoire/Carte-du-territoire>

- La cotisation demandée est de 20€ annuels pour Art'Dinan++ (les "Amis de Art'Dinan" redeviennent des membres bienfaiteurs). Art'Dinan intégrera au bureau de l'association des "correspondants" de « Art'Dinan++ », comme le sont déjà, par exemple, Claire du Rusquec (à Pleslin-Trigavou), ou Jacques Yvergniaux (photographe à Plouër sur Rance) afin de mieux représenter et mailler le territoire (ceci est un appel aux volontaires !);
- Sur Dinan même, nous organisons divers événements auxquels tous les membres peuvent participer dans la mesure du possible (suivant possibilités d'accueil et de partages des lieux);
- Ci-joint la demande d'adhésion;
- Nous rappelons, ci-dessous<sup>2</sup>, le principal article des statuts de l'association Art'Dinan.

N'hésitez pas à nous contacter :

→ contact-asso@art-dinan.com

→ 06/66 83 95 86 (Enora GWENN) ou 06/31 87 18 28 (Charles PASINO).

→ Le site de l'association : art-dinan.com

→ Adhésion : <https://art-dinan.com/downloads/Bulletin-adhesion-art-dinan.pdf>

De même si les Membres d'Art'Dinan sont en relation avec des Artistes œuvrant sur ce territoire, qu'ils n'hésitent pas à leur en parler ou à entrer en contact avec le bureau de Art'Dinan afin que nous leur proposons d'intégrer l'association.

Cordialement, Art'Dinan et son bureau :

Enora GWENN, Dominique DUPUY, Hélène COURTOIS, Charles PASINO & Claire du RUSQUEC

---

<sup>2</sup> \* extraits des statuts (article 2) : "promouvoir et faire connaître par tous les moyens les activités des artistes et artisans créateurs professionnels travaillant en ateliers ouverts à l'année au public sur la place de Dinan et environs. Promouvoir également toutes activités d'intérêt commun susceptibles de favoriser le développement artistique, culturel et économique des adhérents".

→ L'association est ouverte aux artistes et artisans créateurs disposant d'un local ouvert à l'année au public, sur Dinan ou proche, et justifiant d'un statut professionnel (*MdA, Chambre des Métiers...*). NB : la simple inscription *SIRET* est insuffisante et le terme "artiste libre" n'a aucune valeur fiscale.

\* (article 2bis) : Par ailleurs les adhérents s'engagent à ne présenter que leur propre production, sans commerce d'autre nature que leurs travaux, sans revente d'autres produits. Exceptionnellement, les adhérents peuvent présenter le travail d'autres artistes invités.

→ Les commerces d'œuvres d'art (les « galeries ») ne présentent, de leur côté, que des travaux répondant à la définition fiscale "d'œuvres d'art originales".